

**LISTE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du 1<sup>er</sup> avril 2025**  
**Commune de La Grande Paroisse**  
*Seine et Marne*

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de La Grande Paroisse, se sont réunis en mairie sur la convocation en date du 17 mars 2025 et sous la présidence de M. Emmanuel LEDOUX, Maire.

**Sur les 23 membres du conseil municipal, 20 votants.**

**16 étaient présents** : QUORUM ATTEINT : Emmanuel LEDOUX, Maire, Isabelle MALTAVERNE, Serge COURROUX, Catherine CAZES, Patrick SPELLER, Jean RIFFAUD, **adjoints**, Claudia AGUILAR, Dimitri ARNOULD, Jean-Luc EVEN, Loïck FAGIS, Jean-Claude GALLOIS, Danièle MARTINET CONTANT, Patrice PATAY, Christina QUERMELIN, Nelly RODIER-NICOLI et Laurence SIMON, **conseillers municipaux**.

**4 étaient absents représentés** : Vincent ROCHER par Danièle Martinet Contant, Fabrice Aubert par Emmanuel Ledoux, Annick PROUT RIEU par Isabelle Maltaverne, Sandrine GERIN par Jean-Luc Even.

**3 étaient absents excusés** : Catherine LESSINGER, Mélanie SAGNA et Pierre-Yves THOMAS.

**Mme Isabelle MALTAVERNE a été désignée secrétaire de séance.**

**DELIBERATIONS APPROUVEES**

Le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025 a été approuvé à l'unanimité.

**DEL202503** : prend acte des conventions signées dans le cadre des délégations du Maire.

**DEL202504** : A l'unanimité, décide, au terme des démarches de communication et d'information pour aviser les familles concernées, de reprendre les concessions dont la situation n'aura pas été régularisée par les familles afin de libérer les terrains.

**DEL202505** : A l'unanimité des votants, le Maire ne prenant pas part au vote, d'approuver le compte financier unique (CFU) pour 2024.

**DEL202506** : A l'unanimité, de procéder à l'affectation du résultat 2024 pour un montant de 2 442 717,82 €.

**DEL202507** : A l'unanimité, de procéder à l'amortissement des subventions d'équipement 2024 pour la somme de 8 100 €, de procéder à une provision pour dépréciation des créances douteuses d'un montant de 6 000 €, de fixer le montant global des subventions aux associations à 72 000 €, d'attribuer au CCAS une subvention de 27 500 €, au SIVOS de 939 500 €, au SDIS de 46 500 € et de prévoir une enveloppe pour les transports de 98 500 €, de reprendre les restes à réaliser des dépenses 2024 en crédits report 2025 pour la somme de 110 583,54 € et de voter le budget primitif 2025, et par section budgétaire, et par chapitre, avec un équilibre comme suit, par section : Section de fonctionnement : 5 563 000 € - Section d'investissement : 2 757 000 €.

**DEL202508** : A l'unanimité, de maintenir le taux des taxes foncières, taxe d'habitation au même niveau que 2024 pour l'année 2025.

**DEL202509** : A l'unanimité, de maintenir le taux de la taxe sur la consommation finale d'électricité au même niveau que 2025 pour l'année 2026.

**DEL202510** : D'attribuer les subventions à l'amicale du personnel à hauteur de 18 000 € et aux associations comme suit :

Associations	Montant 2025	Vote	Conseillers ne prenant pas part au vote
Amicale scolaire ( <i>versée en 2 fois. La moitié maintenant, le solde selon les besoins de l'association</i> )	3 000 €	A l'unanimité	
Amis de Montgelard	200 €	A l'unanimité	
Anciens combattants	700 €	A l'unanimité	C. Cazes et JC Gallois
Ars vitam eternaem	900 €	A l'unanimité	
C3A - Joie de vivre	1 800 €	A l'unanimité	
Comité des fêtes ( <i>versée en 2 fois. La moitié maintenant, le solde selon les besoins de l'association</i> )	3 500 €	A l'unanimité	
Foyer rural	1 000 €	A l'unanimité	
GP Rando	450 €	A l'unanimité	J. Riffaud
Les vignes oubliées	1 000 €	A l'unanimité	
Petit conservatoire	6 840 €	A l'unanimité	D. Martinet Contant
USGP	25 500 €	A l'unanimité	V. Rocher
<b>Associations extérieures</b>			
Donneurs de sang	300 €	A l'unanimité	
Com entente anc combattants	200 €	A l'unanimité	

**DEL202511** : A l'unanimité d'attribuer le marché de débroussaillage et fauchage à La SARL LANGELLIER pour un an, renouvelable deux fois par reconduction expresse, pour un montant annuel maximum de 128 560,50 € HT soit 154 272,60 € TTC ;

**DEL202512** : A l'unanimité de renouveler la convention de gestion de l'agence postale.

**DEL202513** : A l'unanimité de souscrire un prêt de 220 000 € sur 10 ans au taux de 3,79% auprès de la Banque postale.

**DEL202514** : A l'unanimité de vendre 495 m<sup>2</sup> de la parcelle AE210 située à côté du 9 rue des Colzas pour la somme de 35 000 €.

### PASSE AUX AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

En Mairie, le 2 avril 2025.

**La secrétaire de séance,  
Isabelle MALTAVERNE**



**Le Maire,  
Emmanuel LEDOUX**

